

Sauvan Naie  
155 chemin des Abrics  
le champion  
04240 Néailles

L58

Vue le 12/10/23  
la Commune  
enquête  
M. LAURENT

le 8/10/2023

Je suis favorable pour la  
création d'un forage à la  
Commune de Néailles (l'avance)



Méailles le 11/10/2023

Bianco Serge et Pascale et 3 enfants

75 Route du Quelet

04240 Méailles

259

Vue le 12/10/23  
La commune de Méailles  
M. LAURENT

Madame l'enquêtrice  
04240 Méailles

~~Sur~~ Une enquête publique a été lancée  
sur le Domaine de l'eau dans la commune de Méailles  
et cela sur 2 sites :

1°) La source du casset située en amont du village  
et qui malgré ses défaillances d'être un peu  
trop en surface et qui de conséquent étant  
situé sur des grès amène lors de grosse  
pluie des éléments micro indésirables lors  
de la consommation de l'eau au robinet.  
Et cela malgré une moule de traitement au  
bassin de récupération et de distribution.

Quelle solution à envisager : d'une faire de  
travaux au niveau du captage (améliorer les  
installations).

Le captage est quand même une source  
mentaire à notre vie quotidienne. Et même  
plus à notre survie sans eau que faisons  
même plus possible de boire un pot de  
nous sommes dans le Sud-est.

Voilà pour la source du casset

Serge BIANCO 1/2

Pour le Forage du Lacet :

L59  
site

②

J'ai bien vu le film explicatif de ce chantier. Il apparaît que la commune a une ressource exceptionnelle et surtout de très bonne qualité. Ce que j'ai compris c'est que cette masse d'eau est propre à la consommation telle qu'elle est. Extraordinaire. Et de plus en quantité de trop.

Donc voilà ma réflexion.

Sur les périmètres de sécurité ou autre. Vous obligez des gens à proximité de changer leur mode de vie, d'exploitation, une perte de valeur immobilière de leur terrain. Alors que cette nappe doit exister depuis que le monde est monde en sous-sol et que en surface rien de plus n'a été changé, alors pourquoi prendre autant de précaution

- Ensuite cette eau à grande emplette de débit pourrait faire aussi dans un but commercial de l'eau mise en bouteille. ce qui permettrait dans l'absolu de compenser les installations de pompe - tuyaux et maintenance à notre village.

Et aussi dans un but non lucratif de subvenir aux communes sous-jacentes LE Fugeret et AMNOT si des manques d'eau pour eux.

cordialement Pascal et Serge BIANCO ②/②

M<sup>lle</sup> MISERANDINI Laure  
Place de l'église  
04240 HEAILLES

Héailles le 8 octobre 2023

260

lettre vue le 12/10/23  
Ba commissaire enquêteur  
VIA LAMBERT

Mme le Commissaire Enquêteur

Objet: Enquête publique du captage de la source du Casset et du forage du lacet sur la commune de Héailles.

Je viens par cette lettre vous donner mon avis qui est favorable au projet du captage et du forage sur la commune.

En effet, étant habitante avec 2 enfants toute l'année au village, le manque d'eau s'est fait sentir surtout lors des affluences de touristes et résidents secondaires les étés précédents. De plus, la qualité de l'eau ne sera que meilleure pour nous tous si ce projet aboutit.

Ce serait un plus pour tout le village!

Veuillez recevoir, Madame l'enquêtrice, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Miserandini

GAEC de CHAMP JAUBERT  
Route de champ Jaubert  
04240 MEAILLES

le 09-10-2023

LG1

Vue le 12.10.23  
la Commune à enqueteur  
M. LAUBERT

Objet: Enquête publique du captage de la source du casset et du forage du lacet sur la commune de Meailles.

Madame l'enquêtrice,

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de Champ Jaubert est une exploitation familiale de trois associés, suite de plusieurs générations d'agriculteurs sur la commune de Meailles. Installés à ce jour en polyculture-élevage, nous commercialisons l'intégralité de nos produits localement (Allos à Puget-Théniers) et principalement les Intermarchés d'Annot et d'Entrevaux en viande fraîche toute l'année.

La ressource en eau est donc essentielle pour pérenniser notre exploitation et offrir une succession aux enfants.

Nous sommes donc plus que favorable à la réalisation de ce projet car l'avenir de l'agriculture sur le plateau de Meailles et de ses habitants en dépend fortement.

Nous faisons face à des changements climatiques importants, si une telle opportunité s'offre au village, il serait dommage de la laisser passer...

Veuillez recevoir, Madame l'enquêtrice, nos salutations distinguées.

M. René MISERANDINI  
Route de la Foux  
04260 AUOS -

Auos, le 10 octobre 2023

L62

Vue le 12/10/23  
le Commissaire enquêteur  
M. LAMBERT

à

Madame l'Enquêtrice  
Mairie de Hailles

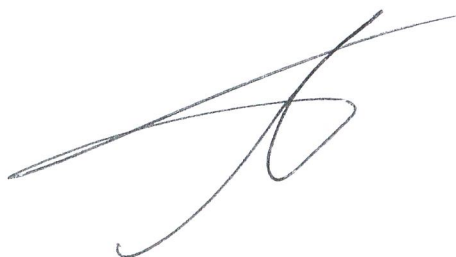
Objet = Projet Captage Source du Casset et forage du lacet.

Madame,

Récemment propriétaire, place de la Fontaine, à Hailles je tiens à vous informer que je suis entièrement favorable à la réalisation du projet susvisé ci-dessus en objet.

Avec les problèmes en approvisionnement d'eau que nous allons de plus en plus connaître dès au changement climatique, ce projet représente la pérensation de la vie de notre Village.

En espérant que ce projet arrive à ses fins, je vous prie de croire, Madame, à mes respectueuses salutations.



Je MICHEL épouse MISERANDINI Danièle  
650, Av. du Verdun  
04260 ALLOS

ALLOS, le 09 septembre 2023

L63  
Vue le 12/10/23  
la commission enquête  
M A LAMBERT

à

Madame la Commissaire Enquêtrice  
Mairie de Méailles

Objet : Enquête publique concernant le captage de la source du Passet  
et du forage du lacet sur la commune de Méailles.

Monsieur,

Par la présente, je tiens à apporter tout mon soutien  
au projet du captage de la source du Passet et du forage du  
lacet afin que celui-ci puisse aboutir.

En effet, il me semble que sa réalisation est  
indispensable à la survie de la commune de Méailles  
qui devra faire face à l'évolution du changement  
climatique en cours. Cela lui permettra de  
perpétuer son existence en maintenant les activités  
du monde agricole (élevage, maraîchage ---)  
qui sont essentielles à sa vie économique et sociale.

Pour résumer, je suis complètement favorable  
à ce projet.

Recevez, Madame, mes sincères salutations.

Miserandini

M. LOPREVITE Hélène

Méailles le 11 octobre 2023

Le Chantal

53 Boulevard Joseph Garnier

06100 Nice

164  
Vu le 12/10/23  
la commissaire enquêteur  
MIA LAMBERT  
Madame Marie-Aline LAMBERT  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Méailles  
04240 Méailles

**Lettre remis en main propre à la Mairie de Méailles**

**A l'attention du Commissaire enquêteur**

Madame le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier je viens apporter mon soutien à la régularisation de la source du Casset et du forage du Lacet.

Habitant à Méailles en résidence secondaire, j'ai connu les coupures d'eau en période estivale, là où les besoins sont les plus forts, les douches avec une eau de couleur marron, et une eau impropre à la consommation après les épisodes pluvieux. D'ailleurs lorsque je viens passer mes week-ends à Méailles, j'apporte toujours mon eau en bouteille.

Ce forage du Lacet est une aubaine pour Méailles. Pour ma part, je souhaite que ce projet aboutisse, qui règlera ainsi les problèmes de quantité et surtout de qualité. Il serait regrettable de passer à coté d'une telle richesse, et cela permettrait à Méailles d'assurer une alimentation en eau potable pour des dizaines années avenir.

Je vous remercie d'avoir pris connaissance de mes remarques et vous prie de croire, Madame le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Hélène LOPREVTE



M. Francis BELCASTRO  
47 Boulevard Stalingrad  
06340 La Trinité

Méailles le 11 octobre 2023

L65  
Vue de 12/10/23  
Pu commissaire enquêteur  
MA LAMBERT

Madame Marie-Aline LAMBERT  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Méailles  
04240 Méailles

**Lettre remis en main propre à la Mairie de Méailles**

**A l'attention du Commissaire enquêteur**

Madame le Commissaire Enquêteur,

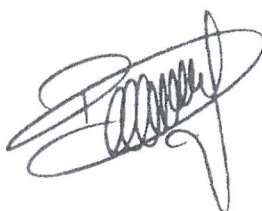
Je viens par la présente apporter mon soutien au dossier des périmètres de protection de la source du Casset et du forage du Lacet.

Ancien propriétaire sur la commune de Méailles, et séjournant souvent dans une maison appartenant à ma famille, je connais bien les problématiques d'eau dans notre village, coupure, qualité, baisse du débit, périmètre de protection contraignant pour les agriculteurs, par rapport au forage de Champréon, si celui-ci devrait être utilisé. Ce serait plus qu'une contrainte mais un assassinat de l'agriculture et de l'élevage et un pas de plus vers un village qui se meurt.

Cette ressource du forage du Lacet est une chance pour Méailles, qui mettrait le village à l'abri pour les décennies avenir. A la vue de la qualité et la quantité d'eau de ce forage, il apparaîtrait inimaginable qu'il ne soit pas exploité. L'agriculture et l'élevage serait ainsi sauvé.

En espérant une issue favorable à ce projet, je vous prie de croire, Madame la Commissaire Enquêtrice, en l'expression de mes sentiments respectueux.

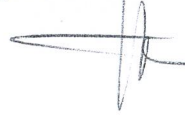
Francis BELCASTRO



Mr Della Pietra Jean-Marie  
chemin du four  
04 240 Néailles

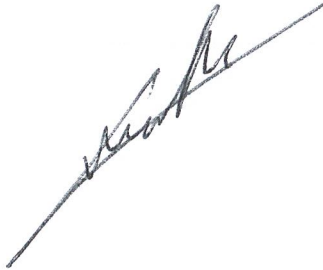
L66

Vue le 12/10/23  
la commissaire  
enquêteur  
M A LAMBERT



le 8/10/2023

Je suis favorable pour la  
création d'un forage à la  
Commune de Néailles (L'avaine).



M. SAUVAT François  
145 chemin des Abrics  
Le Champreón  
04 240 Néailles

L67  
Date le 12/10/23  
le commissaire  
enquêteur  
GIA LAMBERT

le 8/10/2023

Je suis favorable pour  
la création d'un forage  
à la commune de Néailles  
(L'avaire).

Sauvat

M. Vincent et Guillaume Cassini  
Propriétaires indivis Maison 10 place du Planet  
04240 Méailles

L68

Vu le 12/10/23  
la commissaire-enquêteur  
M<sup>me</sup> LAMBERT

à

Madame l'Enquêtrice Publique  
Forage du Lacet  
commune de Méailles

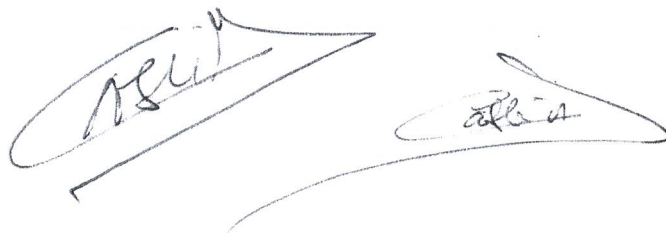
Objet : Enquête publique Forage du Lacet, Méailles

Bonjour Madame,

Nous avons consulté les détails de l'enquête publique citée en objet, et nous confirmons notre **avis favorable** à ce projet, dans l'intérêt du bien commun et de la Commune de Méailles.

Bien cordialement

Vincent et Guillaume Cassini  
Le 10 octobre 2023



L69

Vue le 12/10/23  
la commissaire enquêteur  
DA LAMBERT

Madame


Je suis pour le ferrage  
de la gare et montage  
d'eau au village

Puisque qu'en fait les  
Services sont Tourné

BONNET J. Jacques  
02260 Meauilly

Mr DELESSERT Henri  
04240 Méailles  
Tel : 06.7000.62.86

L70  
Vue le 12/10/23  
la Commissaire enquêteur  
MIA LAMBERT



**Madame le Commissaire enquêteur**

**04240 MEAILLES**

Objet :  
Enquête publique Commune de Méailles –  
captages de la source du Casset  
du forage du Lacet

Madame,

Etant issu d'une des plus anciennes familles de MEAILLES, je puis attester que l'approvisionnement en eau a toujours été une des principales préoccupations des Méailles.

Aujourd'hui, une opportunité nous est offerte de sécuriser et surtout, d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de notre village. Opportunité inespérée par ces temps de sécheresse et de changement climatique.

**Je n'ai pas de remarques particulières par rapport au projet et j'y suis pleinement favorable.**

Dans l'espoir que ma correspondance sera prise en considération, je vous prie d'agréer, Madame le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



H.DELESSERT

M<sup>r</sup> EYFFRED Julien  
Place de l'église  
24240 Méailles

le 09.10.23

L71

Vue le 12/10/23  
la commune enquêter  
MA LAMBERT

objet :

enquête publique du captage de la source du  
casset et forage du lasset

madame,

je viens par mon écrit vous donner mon avis  
favorable pour le forage du lasset, étant habitant du village  
depuis ma naissance le problème de manque d'eau a  
toujours été. Si aujourd'hui nous avons la chance de  
sortir de ce saucis majeur, profiton'en!  
sauvons notre village du manque d'eau pour quelque décennie

salutation distinguées

Mme GEOFFROY Florence  
413 rue Albert Camus  
06700 SAINT-LAURENT DU VAR

L72

Vue le 12/10/23  
la Communauté d'agglomération  
MA LAMBERT

À Madame l'Enquêtrice

Mairie de Méailles

Place de la Mairie

04240 MÉAILLES

Nice, le 10 octobre 2023

Objet : enquête publique des captages de la source du Casset et du forage du Lacet.

Madame l'Enquêtrice,

Je soussignée, Florence GEOFFROY, souhaite par la présente apporter mon soutien au projet de captage de la source du Casset ainsi que du forage du Lacet.

En effet, cette initiative permet d'envisager la sécurisation d'approvisionnement en eau potable de la commune de Méailles. Le forage du Lacet permettra de se substituer aux sources du Casset en cas de débit insuffisant de ces dernières ou encore de problème de qualité de l'eau. Le forage du Lacet garantit la qualité de l'eau ainsi qu'une réserve suffisante en cas de problème avec les deux autres sources d'alimentation (Casset et forage du Village). Une telle garantie en alimentation d'eau potable sur la commune, compte-tenu du contexte récurrent de déficit pluviométrique, me semble être une grande opportunité pour les habitants de la commune (dont le nombre augmente considérablement lorsque les résidences secondaires sont occupées).

Je vous prie d'agréer, Madame l'Enquêtrice, mes sincères salutations.

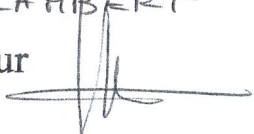
Mme Florence GEOFFROY





Mme PASCAL Laurence  
Le haut village  
04240 Méailles

L73  
Vue le 12/10/23  
La Commissaire enquêteur  
M A LAMBERT



A Madame le Commissaire enquêteur

Enquête publique Commune de Méailles –  
captages de la source du Casset  
du forage du Lacet

Madame,

Résidante à Méailles, nous avons subi des coupures d'eau ces derniers temps. Si ce projet permet de palier à ces désagréments et d'avoir une meilleure qualité de l'eau potable, j'y suis favorable.

Veillez recevoir, Madame le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme PASCAL Laurence.



Mr GRAZIANI Patrick  
83210 la Farlede

L74

Vue le 12/10/23  
la commune enquêtu  
M A LAMBERT

ENQUETE PUBLIQUE  
Mme l'enquêtrice  
04240 MEAILLES

Objet : Enquête publique

Madame,

Après avoir pris connaissance du projet, j'apporte mon avis favorable à celui-ci.

Chaque années depuis plus de 5 ans, je séjourne dans ce beau village avec ma famille dans notre camping-car entre 3 et 4 semaines au mois d'aout.

Nous entendons partout que les sources diminues, vous avez de la chance d'avoir trouvé sur la commune une abondance qui ne pourra que sauver le village dans les années futures.

Ce projet permettra peut-être de remettre en eau la fontaine qui à notre grand regret, n'a pas été mise en eau cette année.

En attendant de suivre ce dossier qui j'espère arrivera à voir le jour, veuillez recevoir, Mme l'enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.


Mr GRAZIANI P.



Mme DALMASSO AURELIE  
9 av de la 9eme dic  
83210 La Farlede

ENQUETE PUBLIQUE  
Mairie de MEAILLES  
04240 MEAILLES

L75  
Vue le 12/10/23  
la Commission  
Enquêtes  
M A LAMBERT



Enquête publique Commune de Méailles


Madame,

Je viens en vacances depuis plusieurs années dans le village. Je suis au courant des problèmes d'approvisionnement en eau que connaît cette commune et des nombreuses coupures qui ont eu lieu durant les dernières périodes estivales, sans compter la qualité de l'eau qui n'est pas toujours au rendez-vous !

C'est pour cela que je vous fait part de mon avis favorable au projet car si aujourd'hui il y a un espoir d'améliorer cette ressource si précieuse dans ce beau village, il serait dommage d'y passer à côté par ces temps de sécheresse et de changement climatique. Nous ne sommes pas à l'abri que les sources actuellement utilisées pour alimenter le village se tarissent dans les prochaines années.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Dalmasso, Aurélie





19-1

le 12/10/23  
Vu le commissaire  
enquêteur  
M<sup>me</sup> A LAMBERT

Méailles, le 12 octobre 2023

Mairie de Méailles  
04240 Méailles

Tél. 09 62 12 43 37  
[secretariat@meailles.fr](mailto:secretariat@meailles.fr)

à Madame LAMBERT Marie-Aline  
Commissaire Enquêteur

Madame la Commissaire-Enquêteur,

Suite à votre courrier du 12 septembre 2023 concernant l'adaptation demandée pour la clôture au Préfet, nous vous confirmons que le mur de la RD n'est pas inclus dans le PPI défini par l'hydrogéologue agréé et l'utilisation du mur pour support d'une clôture n'apparaît plus pertinent.

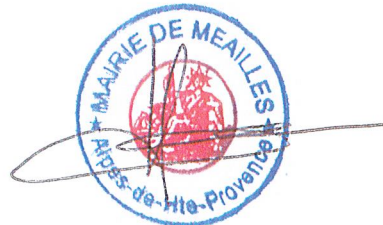
L'aménagement récent de l'accès et de la plate-forme du forage offre de nouvelles possibilités pour clôturer le secteur. Aussi nous proposons à l'approbation du Préfet, une nouvelle adaptation de la clôture, selon le projet consultable en page suivante.

Ce projet prévoit de ceinturer la zone du forage et l'accès véhicule avec une clôture rigide de 2 m de haut, de bonne qualité, sur 110 ml environ, fixés sur poteaux métalliques. Un portail fermant à clef, en débord par rapport à la route, viendra interdire l'accès véhicule à la plate-forme. Ce périmètre clôturé est intégralement compris dans le PPI défini par l'hydrogéologue agréé et respecte la préconisation de clôture, destinée à éviter les intrusions.

Son coût peut être estimé, en première approche, à 8 360 € H.T.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Viviane Pons Bertaina



P1/2

194 2/12/10/1  
 Vu la  
 Commission  
 enq. n°  
 17A L'HDEI

# PROJET DE CLÔTURATION AUTOUR DU FORAGE DU LACET SOUMIS A L'APPROBATION DU PREFET

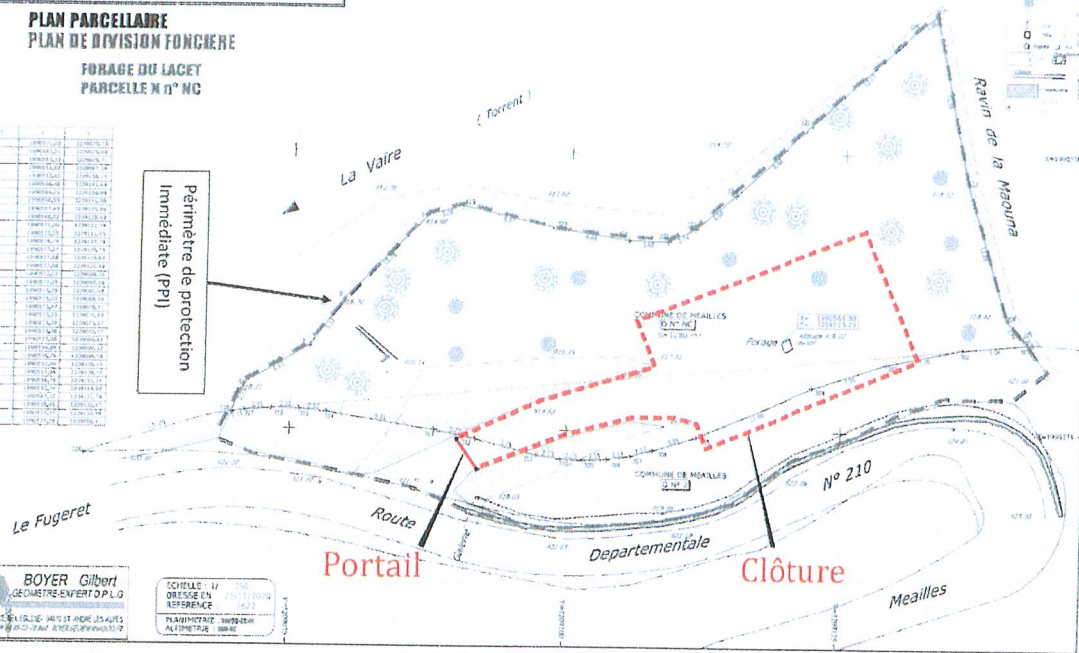
PROPRIETE DE LA COMMUNE

PLAN PARCELLAIRE  
 PLAN DE DIVISION FONCIERE

FORAGE DU LACET  
 PARCELLE N° 10 NC

Parcelle	Superficie	Propriétaire
1	0,00	
2	0,00	
3	0,00	
4	0,00	
5	0,00	
6	0,00	
7	0,00	
8	0,00	
9	0,00	
10	0,00	
11	0,00	
12	0,00	
13	0,00	
14	0,00	
15	0,00	
16	0,00	
17	0,00	
18	0,00	
19	0,00	
20	0,00	
21	0,00	
22	0,00	
23	0,00	
24	0,00	
25	0,00	
26	0,00	
27	0,00	
28	0,00	
29	0,00	
30	0,00	
31	0,00	
32	0,00	
33	0,00	
34	0,00	
35	0,00	
36	0,00	
37	0,00	
38	0,00	
39	0,00	
40	0,00	
41	0,00	
42	0,00	
43	0,00	
44	0,00	
45	0,00	
46	0,00	
47	0,00	
48	0,00	
49	0,00	
50	0,00	
51	0,00	
52	0,00	
53	0,00	
54	0,00	
55	0,00	
56	0,00	
57	0,00	
58	0,00	
59	0,00	
60	0,00	
61	0,00	
62	0,00	
63	0,00	
64	0,00	
65	0,00	
66	0,00	
67	0,00	
68	0,00	
69	0,00	
70	0,00	
71	0,00	
72	0,00	
73	0,00	
74	0,00	
75	0,00	
76	0,00	
77	0,00	
78	0,00	
79	0,00	
80	0,00	
81	0,00	
82	0,00	
83	0,00	
84	0,00	
85	0,00	
86	0,00	
87	0,00	
88	0,00	
89	0,00	
90	0,00	
91	0,00	
92	0,00	
93	0,00	
94	0,00	
95	0,00	
96	0,00	
97	0,00	
98	0,00	
99	0,00	
100	0,00	

Perimètre de protection  
 Immédiate (PPI)



BOYER Gilbert  
 GEOMETRE ENFERM D.P.L.G.  
 100000  
 1/100000  
 1/100000  
 1/100000



Photomontage

**Sujet :** [INTERNET] Enquête d'Utilité publique sur la commune de MEAILLES 04240 Source du Casset et Forage du Lacet

**De :** "Jc Billaud" <jc.billaud@wanadoo.fr>

**Date :** 18/09/2023 12:10

**Pour :** <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

**Copie à :** "BERTAINA-PONS Viviane" <bertaina.viviane@gmail.com>

1 page  
Vu la  
communauté enquête  
MALAUBERT

Ref : 04240 MEAILLES

Enquête d'Utilité publique unique sur le territoire de la commune de Méailles

Mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du lacet

Mr BILLAUD J-Ch  
26 Chemin de l'Oratoire  
04240 MEAILLES

Habitant sur la commune de Méailles depuis plusieurs années et, afin de répondre à l'enquête d'utilité publique dont le sujet est exposé ci-dessus, et après lecture complète du dossier, je tenais à donner mon avis :

Aux vues des raisons exposées dans le dossier, qui sont responsables des variations d'apport en eau potable pour la commune de Méailles ( climatiques et démographiques ), il me semble nécessaire d'assurer pour l'avenir une alimentation pérenne en eau potable pour la collectivité humaine territoriale.

Le captage de la source du Casset doit être à ce sujet améliorée et surveillée, et surtout le forage du Lacet est d'une nécessité indispensable pour les années à venir. Il représente peu de contrainte pour un intérêt indéniable et largement nécessaire.

En espérant que mon avis vous aidera aux conclusions de cette enquête

Mr Billaud J-Ch

**Sujet :** [INTERNET] Enquête d'Utilité publique sur la commune de Méailles 04240 Source du Casset et Forage du Lacet

**De :** Jean -Claude Nobécourt <jcnobecourt@gmail.com>

**Date :** 26/09/2023 08:06

**Pour :** pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

**Copie à :** mairie.meailles@wanadoo.fr

1 page  
Vu la commission  
enquêteur  
M LAMBERT

Bonjour,

en tant que spéléo-karstologue, je suis actif depuis plus de vingt ans sur le massif du Grand Coyer en général et sur le territoire de Méailles en particulier. J'ai donc une connaissance plutôt bien documentée, tant sur le terrain que dans la bibliographie, de la géologie et l'hydrologie de ce territoire.

Au vu des tensions AEP que j'ai vu ce village connaître depuis une dizaine d'années en dépit de travaux d'optimisation des réseaux, il me semble évident que les aquifères superficiels qui étaient auparavant exploités pour assurer l'AEP ne peuvent suffire à fournir la ressource nécessaire au regard de la croissance démographique qui anime cette commune ; ceci d'autant plus que ces aquifères sont rapidement affectés, et on le constate ces dernières années, par les variations de pluviométrie auxquelles il faudra pourtant s'adapter.

Solliciter un aquifère profond offre évidemment une stabilité et une permanence de la ressource, c'est pourquoi il me semble que mettre en production le forage du lacet est indispensable pour assurer les usages raisonnés de l'eau sur cette commune, voire au-delà de ses limites mais c'est probablement une autre question.

Compte tenu d'une part des résultats des pompages d'essai et de ce qu'ils démontrent des caractéristiques de cet aquifère, et d'autre part de la faible anthropisation à l'échelle du massif, le risque de surexploitation au regard de la recharge (tel qu'on le connaît par exemple en Dracénie dans l'aquifère du Keuper) semble ici réellement à exclure.

Bonne réception

Jean-Claude Nobécourt

Association "Connaissance des Ressources en Eau, Spéléologie et Protection de l'Environnement"

P(3)

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet

**De :** GRAC Véronique <veronique.grac@ccas-nice.fr>

**Date :** 27/09/2023 13:24

**Pour :** "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

*1 page vu le  
commissaire  
enquêteur  
TA LAMBER*

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Propriétaires d'une maison à Méailles depuis plus de 50 ans et afin de répondre à l'enquête publique concernant les captages de la source du Casset et du forage du Lacet et après lecture du dossier, voici notre avis :

Aux vues des raisons exposées dans le dossier concernant les quantités insuffisantes en apport d'eau potable pour les habitants de Méailles, il nous semble indispensable de faire réparer en tout premier lieu les multiples fuites du réseau de distribution.

De faire effectuer des analyses afin de contrôler la fiabilité de la production d'eau. Il faut savoir que beaucoup d'habitants ne consomment pas l'eau du robinet mais en bouteille. Ces derniers temps de nombreuses personnes ont été hospitalisées, pour avoir bu l'eau du robinet avec de gros maux de ventre, beaucoup trop de contaminations bactériennes.

Cependant, nous avons pu constater que malgré la sécheresse de cette année personne n'a manqué d'eau sur la commune de Méailles. Peut-être serait-il moins onéreux de construire un autre bassin de plus grande capacité pour la source du Casset où la quantité d'eau serait largement suffisante pour alimenter toute la population sur la commune.

La construction de ce forage et ces captages vont engendrer de gros frais par la suite pour les habitants de Méailles, notamment en électricité et en travaux. Pour information, travaillant sur Nice, la Métropole effectue des recherches pour essayer de supprimer les forages afin d'éviter les grosses consommations en électricité qui sont beaucoup trop importantes.

Nous avons également constaté sur la route menant au forage du Lacet que l'affaissement qui avait été réparé en 2023 menace à nouveau à cause des cavités existantes, cela risquera certainement de créer des problèmes sur ce forage.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons que ce projet soit définitivement abandonné pour le bien de tous.

Vous remerciant très chaleureusement de bien vouloir mettre ce courrier au dossier de l'enquête publique organisée et en espérant que vous nous entendrez,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de nos très respectueuses salutations.

M. et Mme GRAC Eric et Véronique

945 Route d'Annot

04240 - Méailles



**Le président de la République a, lui-même dénoncé le 30 mars 2023 que plus de la moitié de l'eau potable est gaspillée en France et plus particulièrement dans le département des Alpes de haute Provence**

**Il a annoncé un budget en vue d'un grand plan de rénovation pour atteindre l'objectif de 15 % de fuites**

**Le réseau gravitaire de la commune est suffisant, à ce jour**

**En effet, dès la réparation d'une très importante fuite au bassin du village en juin 2022, l'eau n'a plus manqué malgré deux années de grande sécheresse**

**Et les contrôles sanitaires réguliers ont toujours montré une eau de qualité,**

**Les communes voisines, Le Fugeret et Annot organisent leur autonomie en eau potable et Entrevaux a déjà sollicité les budgets pour réparer son réseau d'eau potable (faisant partie des points noirs repérés, où les fuites représentent plus de 50 % de la production)**

**Alors, pourquoi un investissement énorme et des frais de production considérables ?**

**Les pompes indispensables, sont très énergivores et le coût de l'énergie en très forte augmentation, le prix de revient du litre d'eau en sera très impacté**


**Cette ressource, en eau potable, trouvée au forage du Lacet est très rassurante, mais devrait restée inexploitée**

**La production actuelle représente le double de nos besoins. Les projections d'une très forte augmentation de la population en milieu rural, restent bien incertaines**

**Veuillez agréer Madame le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée**

P(4)

**PATRICIA & MICHEL LATIL  
MAOUNA  
04240 MEAILLES**

2 pages  
Vu la Commission  
enquêteur  
MA LATIBERT  


**A**

**MADAME LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Dans le cadre de l'enquête publique concernant le captage de la source du Casset et le forage du Lacet, sur la commune de Méailles**

**Je souhaite porter à votre connaissance mes observations**

**Je souligne que les fuites sur la commune sont évaluées dans les différentes études du dossier à 75M3//jour**

**La commune reconnaît encore en mai 2023, 50 à 75 M3 de fuites/jour, malgré les travaux de réparation du réseau de distribution**

**Dans notre village, on ne trouve, ni pensionnat, ni école, ni cantine, ni laverie, ni hébergement hôtelier, seulement deux places de stationnement Camping-car et deux meublés de tourisme**

**La fréquentation, des résidents secondaires, augmente seulement quelques jours dans l'année**

**La population chiffrée à 122 habitants à l'année, s'étoffe un peu en été, mais diminue au cœur de l'hiver**

**La consommation ne devrait pas excéder 27 000M3 /an comme le signale l'étude de l'hydrogéologue en 2013 (avec 117 habitants) soit 73 M3 /jour**

**La direction départementale des territoires relève, en 2022, année de grande sécheresse une production de 68 338M3 dont 53 322 M3/ an pour la source du Casset**

**Il est mentionné par l'hydrogéologue du département que le captage n°2 de la source du Casset, en étiage très sévère, produit entre 105 M3 et 130 m3/jour et précise 175 m3/jour en moyenne, en débit interannuel !**

**La priorité semble être de réparer les fuites et protéger la ressource existante.**

Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet  
04240 MEAILLES

P5

M. et Mme GIROUX Raymond  
89 route de Saint Jacques  
04240 MEAILLES

A paye  
Vu la commission  
enquêteur  
MA LAMBERT

Le 4 octobre 2023,

Madame le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaire de deux maisons sur la commune de Méailles, habitations en résidence secondaire, où nous passons nos vacances et nos weekends depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant les captages de la source du Casset et du forage du Lacet, nous vous prions de trouver ci-dessous nos remarques et avis :

- Concernant le manque d'eau potable, à la suite des nombreuses fuites, des travaux ont été engagés mais la commune en 2023 reconnaît encore 50M3 à 75M3 de fuite par jour (M3 d'eau perdu, nécessaire à l'alimentation pour notre village, source selon les études et avis divers). Les contrôles sanitaires réguliers ont toujours montré une eau de bonne qualité, ne serait-il pas plus judicieux de réparer les fuites ou de refaire un réseau aux normes règlementaires, de récupérer toutes les eaux de sources gravitaires existantes abandonnées, de mettre en conformité le forage du village existant en appliquant le texte du code de la santé qui stipule que les périmètres de protection rapprochée ne sont plus obligatoires, pour des prélèvements inférieurs à 100m3 par jour pour ne pas impacter les agriculteurs, d'effectuer la pose des compteurs individuels, renforcer les contrôles sanitaires de l'eau ainsi qu'agrandir les espaces de stockage afin de récupérer l'eau gaspillée.
- L'étude prévoit une population en augmentation pour les prochaines années, alors que la plupart des terrains de la commune sont placés en zone agricole et non constructibles pour certains, dans le village de nombreuses maisons sont à la vente nous pensons plutôt que les gens désertent le village plutôt qu'une "surpopulation" envisagée !!!!!!!
- Le forage du Lacet, forage exécuté le plus bas possible du village, est-ce bien raisonnable ? Alors que dans toutes les communes ce genre de projet avec pompe de relevage est à bannir.... Le projet montre un dénivelé de l'ordre de 300m, le passage des canalisations dans une belle montagne rocheuse, l'estimation des travaux envisagés me semblent avantageux, sans compter l'entretien régulier du matériel mis en place que cela va engendrer et surtout les dépenses d'énergies qui ne cessent de grimper, nos factures en seront surement bien impactées.
- L'accès à ce forage, comme le stipule le département nécessitera des travaux de consolidations des murs existants, le déboisement, le détournement des eaux de ruissèlements de la galerie d'évacuation des eaux pluviales issue de la gare avec sa voie ferrée.
- La route départementale qui longe le site du forage du Lacet, ne cesse de s'affaisser, des travaux perpétuels sont souvent entrepris, ainsi que les murs qui soutiennent cette route sont fissurés, mais récemment rejointoyés. Peut-être des cavités souterraines ?????

En espérant, que nos écrits vous aideront à la conclusion de cette enquête,

Nous vous prions d'agrée, Madame le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

M. et Mme GIROUX Raymond.

P(6)

1 page  
de la commission  
enquête  
HAUTE ALPES

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet 04240 MEAILLES

**De :** jean emmanuel david <davidjemmanuel@yahoo.fr>

**Date :** 07/10/2023 19:14

**Pour :** "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Madame La Commissaire enquêtrice,

Suite à l'A.P. 2023-201 002 voici mes remarques

A la lecture du dossier d'instruction de la source du Casset est documenté le débit de cette dernière (sécheresse extrême à débit de crue) ainsi que les besoins actuels. Les fuites sont également évoquées et elles sont évaluées entre 50 et 75m<sup>3</sup> par jour – soit entre 30 et 40% du débit qui n'atteint jamais le consommateur. Ce pourcentage est édifiant et supérieur à la moyenne nationale.

Il est précisé cependant que le rendement réel est inconnu - il pourrait ainsi être encore plus défavorable.

Le bureau d'études précise que le réseau date de 1955 et qu'il est en acier – ce qui expliquerait les fuites en raison de sa vétusté. Si on prend la peine de soulever qu'il est en acier il faut être complet : il est également constitué d'éléments en amiante. Le dossier est aux archives départementales.

La consommation théorique à Méailles est évaluée à 200l /j /habitant. C'est très supérieur à la moyenne nationale qui est à 148 litres par adulte et 55 litres par enfant.

Je ne m'avancerai pas à prévoir 200 habitants en 2050 ou 650 en période de pointe.

Le dossier donne les chiffres 2022 (page 11) de production pour la source du Casset soit 53322m<sup>3</sup> ce qui apparaît pleinement suffisant aux besoins actuels.

L'urgence semble bien la remise en état et sécurisation du réseau actuel plutôt que la mise en place coûteuse et sur un terrain très difficile de la conduite de refoulement du site du Lacet aux Sauches. La distance évaluée est de 1300 mètres - quid de l'atteinte à l'environnement ? Le site aux alentours de la Chapelle va t il être dégradé ?

Pour terminer, les périmètres de Protection Rapprochée des forages sont documentés dans les divers rapports du dossier. Il est fait état de la décharge – en tant que risque - située au quartier la ferail dans le rapport AEP de M. Valles (page 26 Vulnérabilité – Mesures de protection). Mais il existe au moins deux autres décharges – l'une sous le parking se prolongeant au débouché du cours d'eau busé (voir page 26 du rapport de M. Valles) et l'autre située sur les parcelles 0019 et 0020 du cadastre. Il n'est nulle part fait mention de ces deux décharges dont on ignore le contenu mais qui ont servi pendant des décennies. La seconde affleure le PPI du forage du Lacet.

Bien cdt,

Jean Emmanuel DAVID  
134 RUE DE METZ  
94170 LE PERREUX

P(7)

**Sujet :** [INTERNET] TR: Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet  
04240 MEAILLES

**De :** marie isa <marie\_isa\_david@yahoo.fr>

**Date :** 09/10/2023 17:01

**Pour :** "Pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

*1 page  
Vu la commissaire  
enquêteur  
Mlle LAMBERG*

Madame La Commissaire enquêtrice,

Suite à l'A.P. 2023-201 002, veuillez recueillir mes observations :

Avant d'engager des frais aussi élevés et qui ne prennent pas en compte les futurs coûts d'usage (électricité et autres), ne serait-ce pas plus simple de remettre à niveau le circuit existant ?

Afin de pouvoir comparer les solutions possibles et le coût pour les contribuables :

- Les frais d'utilisation du nouveau forage ont-ils été estimés ?
- Quel est le coût de réparation du réseau existant pour qu'il n'y ait plus de fuite ?

Bien cordialement.

Marie-Isabelle DAVID

1 Avenue Laurence

04000 DIGNE LES BAINS

P(8)

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet, Meailles

**De :** Besson Thomas <besson.thomas06@gmail.com>

**Date :** 10/10/2023 11:46

**Pour :** pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

2 pages  
Vu la Commission  
enquêteur  
MA LAMBER



Bonjour,

Après avoir minutieusement examiné le dossier, je tiens à exprimer mon point de vue concernant l'exploitation du forage du Lacet en tant que résident en résidence secondaire. Mes principales préoccupations portent sur les conséquences de cette exploitation, à la fois sur l'environnement et sur la gestion des ressources.

Les rapports émis par divers spécialistes suscitent chez moi des interrogations quant à la décision de recourir à l'exploitation de ce forage, que ce soit d'un point de vue technique ou d'un point de vue écologique. À une époque où les perturbations climatiques mondiales nous incitent à redoubler d'efforts en matière de gestion responsable de l'énergie et des ressources vitales, notamment l'eau, ce projet semble aller à l'encontre d'une approche raisonnée de la maîtrise des ressources.

Les documents actuels indiquent une fuite dans le réseau allant de 50 à 75 mètres cubes par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne de 375 personnes (200 litres par jour par personne). Il est évident que la priorité devrait être la réparation de ces fuites avant même de considérer l'apport d'eau supplémentaire dans le réseau. En d'autres termes, on ne devrait pas essayer de remplir un seau percé en versant plus d'eau dedans.

Sans une réparation du réseau, la détérioration des canalisations ne fera qu'empirer. Dans ce cas, quelle serait la solution au problème ? Devrait-on compenser les pertes par le biais d'un nouveau forage ou plutôt opter pour la réparation des fuites ? Il semble que la seconde solution soit la plus appropriée, ce qui nous ramène inévitablement à la question initiale : la réparation des fuites.

En procédant à la réparation des fuites, nous pourrions évaluer les besoins réels en eau ainsi que le rendement effectif des sources d'approvisionnement actuelles. Cela permettra de garantir une utilisation plus efficace des ressources et une meilleure gestion de l'eau dans le réseau.

Le point de forage choisi se trouve à plus de 300 mètres en contrebas du village, dans une zone escarpée surplombée par une barre rocheuse. Pour connecter ce forage au réservoir existant, il sera nécessaire d'effectuer une opération de purge de la barre rocheuse à l'emplacement de l'installation du tuyau, ce qui représente un coût financier significatif.

De plus, la puissance électrique nécessaire pour remonter l'eau sur cette distance entre le point de pompage et le point de remplissage du réservoir entraînera des dépenses annuelles considérables. Il faudra également prévoir les coûts d'entretien et de maintenance du système, qui viendront s'ajouter à la facture. L'ensemble de ces coûts pourrait facilement atteindre 30 000 euros par an.

Bien que les rapports indiquent un faible risque de contamination bactérienne, toute contamination de la zone par des produits chimiques tels que les hydrocarbures, les produits phytosanitaires ou les engrais azotés nécessitera une analyse de l'état de l'eau et éventuellement l'arrêt du pompage. Étant donné que ce forage est situé en aval, les contaminations potentielles par des produits chimiques non maîtrisés peuvent être nombreuses et difficiles à anticiper. Une simple filtration au chlore, efficace contre les microorganismes, ne permettra pas de faire face à ce type de contamination. De plus, un des arguments en faveur de l'exploitation de ce forage repose sur la qualité de l'eau, il est important de noter que ce nouveau forage se mélangerait avec le réseau existant par le biais des réservoirs, ce qui signifie qu'aucune amélioration significative de la qualité de l'eau ne serait observée au final.

Selon le rapport du gestionnaire routier, des travaux visant à sécuriser le parapet en cas d'impact avec un véhicule seront également nécessaires. Cela implique des frais supplémentaires qui seront à la charge de la commune.

En considérant tous ces éléments, il apparaît que les ressources financières requises pour un projet écologiquement désastreux, en termes de consommation d'électricité et de gaspillage d'eau dû aux fuites,

semblent disproportionnées par rapport aux avantages potentiels qu'il pourrait apporter. De plus, diverses études indiquent qu'il n'y a pas eu de pénurie d'eau jusqu'à présent, même avec un réseau présentant de nombreuses fuites. En 2022, la production d'eau s'élevait à 68 330 mètres cubes, ce qui représente 170% de la quantité désirée à l'horizon 2050 (40 000 mètres cubes demandés par la commune en raison de la croissance démographique).

En espérant que mes remarques contribuent à susciter une réflexion approfondie sur cette enquête, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thomas Besson

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique eaux de Meailles

**De :** Maure David <davidmaure@sfr.fr>

**Date :** 12/10/2023 15:27

**Pour :** pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Pg  
Vu le 13/10/23  
DIA LAUBERT  
CE

Bonjour, je me permets de vous écrire ce mail afin de vous faire savoir que je ne suis pas pour la montée des eaux de Meailles mais pour que l'on trouve une solution en captant les sources qui sont nombreuses en amont du village, je pense que le coût serait bien moins élevé, en effet de nombreuses fuites sur les canaux existants nous font perdre beaucoup d'eau, régulièrement elle coule sur la route dans le village, je ne sais pas à combien va se monter l'addition pour nous les administrés mais sachant que dans le village voici ça coûte plus de 14000€ par an de faire monter l'eau de 90 mètres je ne veux pas imaginer combien ça va nous coûter pour 300 mètres. Si mon avis peut servir au mieux ma commune, bien à vous  
Mr MAURE David 141 Route des Sauches  
04240 Meailles

Envoyé de mon iPhone



Objet : Enquête publique des captages de la source du Casset et du forage du Lacet

P10  
Vue le 13/10/23  
le Commissaire  
Enquêteur  
DIA LAMBERT

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte aux habitants de Meailles, concernant le captage de la source du Casset et du forage du Lacet je considère à la vue du dossier que ces travaux ne sont pas la pas la bonne solution.

En effet si un problème d'eau existe à Meailles, il est tout d'abord nécessaire d'entreprendre des travaux pour enrayer les nombreuses fuites du réseau de distribution qui semble t-il est obsolète.

Toutefois le village ne manque pas d'eau l'été comme on pourrait le craindre au vu de la sécheresse qui s'abat sur le pays. Certaine mesure prise par la municipalité, arrosage, lavage, sont sûrement favorable au maintien des réserves.

D'autre part, il me semble que des analyses encore plus précises devraient être programmées car nombre d'habitants du village souffrent de maux de ventre en buvant l'eau du robinet et ce depuis plusieurs années. Nous même ne buvons plus que de l'eau en bouteille, ayant été victime d'une bactérie dans l'été 2022 dû de source certaine à l'absorption d'eau potable du village, suivi d'un séjour à l'hôpital Pasteur à Nice.

Ce en quoi je ne pense pas que ces travaux de forage soient indispensables car :

- très onéreux et beaucoup plus que la recherche de fuite
- Entretien courant de ces aménagements très coûteux par la suite et consommation électrique importante.
- Le sol de la route menant au forage du lacet est toujours instable malgré les réparations déjà effectuées et sera donc source de problèmes pour le forage.

Il me semble donc que ce projet représente un important investissement en travaux et en frais de production et devrait être abandonné.

Je vous remercie de tenir compte de mon humble avis et de joindre cette lettre au dossier d'enquête publique en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Madame BLANC Béatrice  
147 route de Saint Jacques  
04240 MEAILLES